



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de St Just en Chaussée
Commune de Noroy

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2016

Président : P.Wellecan, Maire

Secrétaire de séance : KUZNIEWICZ Daniel

Présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de Fabienne WELLECAN (pouvoir donné à Lamotte Pascal)
Daniel KUZNIEWICZ (pouvoir donné à Pierre WELLECAN) et Céline HURTREL (pouvoir donné à Cédric PHLYPO)

1/ Convention de délégation de compétence entre la commune et le Département au titre de la gestion du domaine public communal pour l'implantation des abris-voyageurs départementaux.

Le Département de l'Oise a conclu en 2008 un marché de location, d'installation et d'entretien-maintenance de mobilier urbain en vue de mettre à disposition des communes qui le souhaitent des abris-voyageurs sur le réseau départemental de transport.

Le Département entend maintenir son action au titre de la solidarité territoriale et permettre ainsi aux communes qui le souhaitent de conserver ces abris-voyageurs en vue de garantir la qualité du service rendu aux Oisiens usagers des transports collectifs.

En vue de préciser le cadre juridique et financier de la poursuite de cette action à compter du 1^{er} juin 2017, l'actuel marché arrivant à terme le 31 mai 2017, le Département souhaite obtenir des communes d'implantation des abris-voyageurs, une délégation de compétence sur le fondement de l'article L 1111-8 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de gérer directement le domaine public communal sur lequel sera implanté ce mobilier urbain.

Afin d'assurer la continuité de ce dispositif, il est impératif que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de compétence avec le Département de l'Oise au titre de la gestion du domaine public communal pour l'implantation des abris-voyageurs départementaux.

2/ Décision modificative – Achat de tentes pour les festivités

VU le devis de COMAT ET VALCO et considérant les offres promotionnelles sur catalogue, le Conseil Municipal décide d'acheter des tentes (2 achetées – la 3^{ème} offerte) et 6 rideaux pleins (2 en plus offertes avec porte). Le Conseil prend une décision modificative au budget primitif pour un montant de 2 837 euros, et décide de créer l'opération n° 10034 intitulé « FESTIVITES ».

3/ *Décision modificative – Achat de barrières de sécurité- arrêt de bus*

VU le devis de COMAT ET VALCO et considérant les offres promotionnelles sur catalogue, le Conseil Municipal décide d'acheter un lot de barrières de sécurité et de prendre une décision modificative au budget primitif pour un montant de 749 euros, et décide de l'imputer à l'opération n° 10025 intitulé « SECURISATION VILLAGE ».

4/ *Traverse d'agglomération (RD 101)-Aménagements de sécurité* *Lot1 : voirie, assainissement pluvial, tranchées et fourreaux* *Avenant n° 1*

VU le marché signé le 21 juin 2016 et notifié le 23 juin 2016 avec l'entreprise OISE TP prévoyant les travaux du lot 1 : voirie, assainissement pluvial, tranchées et fourreaux pour les aménagements de sécurité dans la traverse d'agglomération (RD 101).

VU l'avenant n° 1 représentant une augmentation du montant du marché initial d'environ 14,9 %

VU l'avis favorable de la commission communale d'ouverture des plis en date du 18/11/2016

VU le budget communal prévoyant les crédits nécessaires à cet avenant n° 1, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces du marché et notamment l'avenant n° 1.

5/ **Décision Modificative –Avenant n° 1 du marché Sécurisation Village**

Un avenant n° 1 (lot n° 1 Voirie) a été décidé pour ajouter quelques travaux au marché initial. Le Conseil Municipal décide de prendre une décision modificative pour payer le solde des travaux pour un montant global de 131 720 euros.

6/ **Décision Modificative - Paiement du solde des travaux – Sécurisation village**

Les travaux étant terminés, une actualisation des prix du marché est à voter pour payer le solde l'OISE VRD services et pour l'OISE TP (lot n° 1 Voirie). Le Conseil Municipal décide de prendre une décision modificative pour un montant global de 8 565.00 euros.

7/ **Questions Diverses**

Concernant la réfection de l'enrobé rue des moutons suite à un orage, Cédric Phlypo émet son intention de prendre en charge la partie privative le concernant. Cette participation sera calculée au prorata des surfaces commune – voie privée.

Fin de la séance

Information Complémentaire : Soyez vigilant, un chien a été retrouvé mort, visiblement selon les constats du vétérinaire, il s'agirait d'un empoisonnement.